

sont en difficulté. Je songe notamment à certaines exploitations agricoles et à d'autres entreprises commerciales qui, je le sais d'expérience, se heurtent actuellement à de graves difficultés.

• (1520)

Il est difficile de s'occuper d'une entreprise sans lien de dépendance. C'est pourtant ce que font les représentants élus avec plus de 400 sociétés de la Couronne à l'échelon fédéral et avec un nombre encore plus élevé à l'échelon provincial. Ce genre de relation avec ces sociétés nous a fait perdre un certain contact direct, et nous ne comprenons pas parfaitement leurs opérations.

Quand ces sociétés utilisent des fonds publics, elles devraient au moins rendre des comptes aux parlementaires, ce qui va de pair avec une saine gestion. Nous avons perdu cela. Nous demandons uniquement dans ces amendements que le gouvernement ne puisse plus donner carte blanche aux sociétés de la Couronne, comme il le fait depuis un certain nombre d'années. Nous lui demandons de faire quelques concessions. Selon nous, la moitié de ce que réclame le gouvernement pourrait largement suffire à la Société durant au moins la prochaine décennie, notamment à cause du nombre d'affaires auxquelles elle participe à l'heure actuelle. Il n'y en a pas beaucoup: 62 l'an dernier. Nous voulons avoir la chance d'examiner à nouveau la situation avant que cet organe du gouvernement dépense les nouveaux fonds publics qu'il réclame.

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, je prends à mon tour la défense des deux motions à l'étude concernant la Société pour l'expansion des exportations ou, plus précisément, le projet de loi C-110. Nous, les représentants élus des Canadiens, avons des comptes à rendre aux électeurs. Nous rendons compte, ou du moins sommes-nous censés le faire, des vastes sommes d'argent qui passent entre les mains du gouvernement.

Comme ceux qui sont intervenus avant moi l'ont dit, nous ne nous opposons pas aux buts fondamentaux de la Société. Loin de là. Nous nous inquiétons de n'avoir, nous les représentants élus, aucun droit de regard sur les actions de la Société pour l'expansion des exportations en particulier et les sociétés d'État, en général. C'est purement et simplement une question de responsabilité fiscale.

Nous retrouvons dans le projet de loi C-110 une situation à laquelle nous ne sommes que trop accoutumés. C'est une mesure soigneusement rédigée qui a été conçue par les bureaucrates que le gouvernement libéral a engagés et qui échappe habilement à l'autorité du Parlement.

Comme le Parlement dérange terriblement le gouvernement et les mandarins en place, il faut le manœuvrer et le manipuler, tout en donnant l'impression qu'il reste la voix du peuple et que les intérêts des citoyens sont protégés, mais rien n'est moins vrai. Ce projet de loi est rédigé comme tant de lois que nous voyons constamment qui prétendent «contrôler» les sociétés de la Couronne

Expansion des exportations—Loi

La semaine dernière, au cours du débat sur la motion n° 1, nous avons vu comment cette mesure se propose d'exclure le secteur privé et de donner la prépondérance aux bureaucrates au sein du conseil d'administration. Le pouvoir est ainsi établi. Les bureaucrates méprisent les hommes d'affaires qui ont réussi par leurs propres moyens presque autant qu'ils méprisent les députés.

Il est intéressant d'essayer de deviner où les bureaucrates iront chercher les experts qui seront nommés administrateurs. Je me demande par exemple si l'on fera de la place au conseil pour quelqu'un qui a déjà travaillé pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Dans ce ministère que je connais un peu, les dépassements de coûts de 500 p. 100 dans la réalisation des projets d'investissements ne sont pas rares. Ce problème a disparu aux Affaires indiennes parce que nous ne pouvons plus obtenir les états mécanographiés. Voilà comment on a réglé le problème. Les fonctionnaires responsables de ces dépassements sont toujours en poste. S'il s'était agi d'ingénieurs au service d'une municipalité, je ne doute pas qu'on les aurait mis à la porte.

Vont-ils faire appel aux experts qui ont travaillé à Canadair? Vont-ils refiler à la SEE les génies qui ont concocté l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada? Vont-ils faire appel aux lumières de ceux qui ont fait perdre 125 millions de dollars aux contribuables canadiens dans l'affaire Consolidated Computer? Vont-ils nommer au conseil d'administration M. Ed Clark, qui est maintenant parfaitement bilingue, parce qu'il nous a fait cadeau du Programme énergétique national?

Les états de service des bureaucrates au sein des ministères et des sociétés de la Couronne sont lamentables. Il faut se faire violence pour avoir la moindre confiance dans ce genre d'administration. Comment s'étonner que jour après jour nous réclamions à cor et à cri des mesures pour les obliger à rendre un minimum de comptes? Comment s'étonner que 64 p. 100 des Canadiens estiment que le Parlement n'a pas sa raison d'être? Je parie qu'il y a autant de députés qui partagent ce point de vue.

Dans les motions nos 3 et 5, on propose de puiser dans les coffres publics pour que le conseil d'administration puisse emprunter des milliards de dollars à sa guise. Certains députés nous ont dit aujourd'hui que ce pouvoir d'emprunt durera au moins jusqu'à la fin de la présente décennie. C'est beaucoup plus qu'il n'en faut.

On ne peut s'empêcher de remarquer que le ministre d'État (commerce international) (M. Regan) n'a pas tardé à se laisser prendre au piège de la bureaucratie. En juin, il a déclaré devant le comité qu'il avait entière confiance dans ses collaborateurs. Il a reconnu qu'il ne suivait pas les prêts en circulation. Il avait confiance que ses collaborateurs l'avertiraient s'il y avait défaut de paiement. Cela ressemble drôlement au fiasco qui s'est produit à Canadair. Je parie qu'un beau matin, le ministre va lire dans les journaux que la SEE n'a pas réussi à se faire rembourser un prêt qu'elle avait consenti. Ce serait sa première occasion de soupçonner qu'il y a un problème sur ce chapitre.